



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

Prefecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260205-2026020501-DE

en enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2026020501

Date de la
convocation
30.01.2026

Date
d'affichage
30.01.2026

Nombres de
membre

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le cinq février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Gilberte BADAIRE, Ilona BERNY-VILFROY, Aurélia BLOT, Aurélie DAUBIN

Absents donnant pouvoir : Catherine FOUCALUT à Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL,

Absente : Jonathan RÉMÉNÉ (arrivé à 21h15), Sophie THIRET épouse ALLION,

Délibération
2026020501

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Les membres du comité directeur de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Loiret souhaitent exprimer leur profonde et vive préoccupation face à la situation que traverse aujourd'hui le monde agricole, et plus largement face aux menaces qui pèsent sur l'équilibre économique, social et environnemental de nos territoires ruraux. Ils regrettent que les revendications portées le 18 décembre dernier à Bruxelles restent, à ce stade, sans traduction concrète dans les faits. Les syndicats agricoles représentatifs attendent des perspectives claires sur la protection des marchés, les conditions de productions et la viabilité économique des exploitations.

Adopte la motion de soutien au monde agricole proposée par l'association des maires du Loiret telle que rédigée ci-dessous.

Sur l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur

Les maires réaffirment leur attachement à une agriculture de proximité, fondée sur des exploitations à taille humaine, respectueuse de normes sanitaires, environnementales et sociales exigeantes, que les agriculteurs français s'efforcent de respecter au quotidien. À ce titre, l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur suscite de très fortes inquiétudes. En ouvrant davantage le marché européen à des productions ne respectant pas les standards imposés aux agriculteurs français, cet accord fait peser une menace directe sur de nombreuses filières agricoles. Les élus locaux estiment que les politiques commerciales internationales ne peuvent se construire au détriment du revenu des agriculteurs, de la souveraineté alimentaire, ni de la vitalité des campagnes et de la viabilité économique de leurs exploitations. Ils appellent solennellement les autorités nationales et européennes à renoncer fermement et définitivement à la ratification de l'accord UE-Mercosur, et à privilégier des orientations commerciales cohérentes avec nos normes de production et nos objectifs de transition écologique. N'importons pas l'alimentation que nous ne voulons pas !



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

Prefecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20260205-2026020501-DE

enregistrement ACTES

Conseil Municipal Délibération numéro 2026020501

Sur la situation économique et réglementaire du monde agricole

L'Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Loiret soutient les

revendications portées par le monde agricole, notamment :

- Le refus de toute importation de produits ne respectant pas les normes européennes ;
- Le maintien d'un budget de la Politique Agricole Commune intégrant l'inflation depuis la dernière programmation ;
- La suspension du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), qui pèseront sur les coûts de production des exploitations agricoles, accompagnée du développement de filières d'engrais françaises et européennes ;
- La mise en place par l'État de plans d'action par bassin versant garantissant un accès à l'eau équitable, durable et sécurisé pour l'agriculture.

L'Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Loiret tient à exprimer sa pleine solidarité avec les éleveurs confrontés à la dermatose nodulaire contagieuse. Elle mesure pleinement la souffrance engendrée par les contraintes sanitaires, les abattages d'animaux, les pertes économiques et l'incertitude qui pèse sur l'avenir des élevages concernés. Les élus demandent à l'État de prendre toute sa part, en accompagnant les éleveurs concernés et en garantissant des indemnisations rapides, justes et à la hauteur des préjudices subis.

Agriculteurs et collectivités locales : une cause commune face à un État toujours plus centralisateur

La crise agricole s'inscrit dans un dysfonctionnement plus large de l'action publique, marqué par un centralisme excessif qui éloigne la décision et l'action publiques des citoyens et des réalités du terrain. Cette organisation verticale et déconnectée constitue aujourd'hui l'une des causes majeures des difficultés économiques, sociales et budgétaires du pays, y compris en matière de finances publiques. Comme le monde agricole, les collectivités locales subissent une inflation continue de normes, souvent inadaptées et contradictoires, des décisions prises sans concertation réelle ni prise en compte des réalités locales, une réduction constante de leurs capacités financières, et une remise en cause de leur capacité à agir au service des habitants.

Conclusion

À travers cette motion, l'Association des maires et des présidents d'intercommunalités du Loiret réaffirme son soutien total et constant au monde agricole. La défense de l'agriculture est indissociable de celle de nos communes rurales, de l'emploi local, de l'aménagement équilibré du territoire et du lien social. En persistant dans une logique centralisatrice, l'État central et l'Union européenne alimentent les blocages qu'ils prétendent combattre, au détriment de notre souveraineté alimentaire. Les agriculteurs n'en peuvent plus d'attendre. Les agriculteurs, tout comme les maires, méritent d'être respectés dans leur liberté d'agir, sans être constamment sous le joug de la technocratie. Les élus locaux resteront pleinement mobilisés pour porter la voix de leurs territoires et de leurs agriculteurs auprès des pouvoirs publics, et appellent le Gouvernement à passer sans délai des discours aux actes pour répondre aux multiples crises auxquelles les agriculteurs font face.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

Préfecture du Loiret

ID : 045-214500498-20260205-2026020501-DE

n°enregistrement ACTES

Conseil Municipal

Délibération numéro 2026020501



*Le Maire,
Florence BONDUEL.*

*La Secrétaire de séance,
Aurélia BLOT
Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260205-2026020501-DE

enregistrement ACTES

Reception contrôlée de ledit SICO

Préfecture du Loiret le

Conseil Municipal
Délibération numéro 2026020501